



Neuvic, le 23/09/2021

Madame la DFSPIP de la Dordogne,

Suite à la réunion **d'heure mensuelle d'information** qui s'est tenue à Périgueux le 14/09/2021, les agents de l'antenne présents ont souhaité vous faire part d'un **nombre significatif de difficultés** qui perdurent concernant l'organisation et le fonctionnement du service.

Notre organisation avait déjà eu l'occasion d'alerter la direction interregionale de la situation dégradée de l'antenne de Périgueux en mars dernier (gestion de l'antenne laissée à l'abandon par la hiérarchie, sous effectifs chroniques..).

Force est de constater que les mois passant les **problématiques persistent, voire s'aggravent.**

Le diagnostic des risques psychosociaux effectué à l'antenne, suite aux entretiens réalisés avec 12 agents est sans appel.

Le compte rendu communiqué le 22/07/21 vise des « compétences managériales qui nécessitent d'être renforcées » ainsi que « l'absence de l'équipe de direction » déplorée par un certain nombre d'agents.

Il fait état d'un **stress élevé pour la majorité des agents de l'antenne (63%)** généré par une insécurité et une instabilité de la situation de travail qui paraît s'être encore amplifiée.

Les agents ont pu soulever des **carences dans l'organisation de l'antenne** accrues ces dernières semaines (arrivée non préparée d'une stagiaire à l'antenne, celle ci n'ayant d'ailleurs toujours pas de tuteur de stage désigné, planning des permanences d'été avec des agents potentiellement absents, rétroplanning de mise en œuvre du projet ADERES reporté au dernier moment, répartition inéquitable des permanences imposées aux CPIP..).

Par ailleurs la situation **en terme d'effectifs** continue de se dégrader : 3 CPIP en congés maladie actuellement, 1 agent CPIP contractuel qui a décidé de mettre un terme à son contrat courant octobre 2021 en raison des mauvaises conditions de travail, de nouveau un seul PA en poste au secrétariat.

Pourtant l'investissement des agents s'est lui aussi accentué avec la préparation de la mise en place du projet pilote ADERES pendant plusieurs mois.

Celui ci aurait pu se mettre en œuvre le 07/09/21 au bénéfice de 6 PPSMJ, mais ce ne sera pas le cas, faute de réservation par la hiérarchie d'une salle adaptée aux contraintes sanitaires !

Et c'est dans ce contexte qu'une **nouvelle note d'antenne** vient d'être diffusée, **sans concertation avec les agents ni avec les OS**, visant à mettre en place un remplacement systématique de la secrétaire par les CPIP, en cas d'absence de cette dernière et qui impose aux **CPIP de réaliser toutes les tâches du secrétariat** (accueil physique et téléphonique avec enregistrement des messages dans APPI, traitement de la boîte mail ALIP, apporter le courrier au tribunal et à la poste, création des dossiers informatiques et papier en cas de nouvelles mesures..).
Et tout cela, en même temps, que la gestion de la permanence de service!

Pourtant le secrétariat est contraint de nouveau de **fonctionner avec un seul agent administratif**, malgré l'ouverture d'un poste supplémentaire demandée par notre OS depuis plusieurs années sur cette antenne de 14 agents, qui comptait auparavant deux agents au secrétariat.
Un service civique avait bien été recruté en renfort, renfort de courte durée car il a été jugé préférable de lui proposer un contrat au siège finalement en septembre.
Une nouvelle fois, le jeu des chaises musicales, symptôme d'une mauvaise gestion de la pénurie, ne profitera pas à cette antenne.
Et la **carence du secrétariat se répercute sur les CPIP** dont on alourdit les tâches une nouvelle fois encore.

Notre organisation déplore d'ailleurs de ne pas avoir été associée à cette note qui impacte l'organisation de l'antenne.
Nous sollicitons, **à la demande des agents, une abrogation immédiate de cette note.**

Par ailleurs nous demandons **un renfort rapide de l'équipe** par le recrutement d'un PA de manière pérenne et, par effet de « contamination positive », le remplacement des CPIP actuellement absents (contractuels ou CPIP placés), dans l'attente d'ouverture de postes permettant d'atteindre un jour le ratio de 60 personnes suivies par CPIP préconisé par le Conseil de l'Europe.

De manière plus générale, pour se conformer aux préconisations du diagnostic RPS réalisé récemment, et afin de parvenir à une « meilleure justice organisationnelle », il semble urgent « **d'améliorer la confiance** et rétablir un management équitable », tout en favorisant cette fois « **la transparence quant aux décisions prises** ».. pour changer !

La CGT insertion et de probation de la Dordogne.